

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi Question écrite n° 2772

Texte de la question

Dans une réponse à une question écrite d'août 2006, le précédent ministre de la fonction publique indiquait que « le taux des bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour les personnes handicapées dans la fonction publique de l'État (hors éducation nationale) s'est élevé, en 2003 à 4,2 % des effectifs (soit 41 215 bénéficiaires) ». M. Dominique Tian demande à M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique de bien vouloir lui communiquer le taux intégrant l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Pour pallier les difficultés qu'il rencontre pour recenser ses agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et renseigner sa première déclaration au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au printemps 2006, le ministère de l'éducation nationale a effectué un recensement par sondage de ses agents handicapés. À l'issue de ce sondage, le taux légal d'emploi de travailleurs handicapés au ministère de l'éducation nationale est de 3,2 %. Il est de 4,7 % pour le reste de la fonction publique de l'État (dernière enquête de la direction générale de l'administration de la fonction publique [DGAFP] pour l'année 2004). Cependant, pour obtenir des résultats fiables et en continu, ce ministère a entrepris dès 2005 de modifier toutes les applications informatiques de gestion du personnel. Ces modifications permettront non seulement de répondre à l'enquête annuelle sur le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), mais aussi d'assurer une meilleure prise en charge de ces personnels. La collecte est rendue possible par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les employeurs pouvant traiter des données à caractère personnel dans le cadre du respect de l'obligation légale incombant au responsable du traitement. L'application informatique de gestion des enseignants est opérationnelle depuis janvier 2006, celle des autres personnels l'est depuis janvier 2007. En parallèle, une campagne d'information et de sensibilisation auprès de tous les personnels relevant du ministère a été lancée au premier semestre 2007.

Données clés

Auteur : M. Dominique Tian

Circonscription: Bouches-du-Rhône (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2772

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : Fonction publique Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5218 **Réponse publiée le :** 27 novembre 2007, page 7510